

MARCHANDS DE BIENS ET LOTISSEURS PROFESSIONNELS

Assimiler les règles de TVA et de D.M.T.O

OBJECTIFS

- Maîtriser la fiscalité applicable aux marchands de biens et aux lotisseurs professionnels.
- Assimiler les règles de TVA et de droits de mutation à titre onéreux applicables aux opérations immobilières réalisées par des assujettis.

PUBLIC, PRÉREQUIS & NIVEAU

Notaires & Professionnels de l'Immobilier Cabinets d'expertise comptable :

- Commissaires aux Comptes
- Experts-comptables & collaborateurs

Prérequis : Maîtriser les règles de base en matière de TVA. Il est conseillé d'avoir suivi la formation « Opérations immobilières réalisées par des assujettis professionnels de l'immobilier ».

Niveau :

- Professionnel
 Avancé
 Expert

MODALITÉS

Intervenant :

Expert Fiscalité, TVA & Immobilier.

Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

Moyens d'évaluation :

QCM de connaissances en fin de formation.

TARIFS

PAR PERSONNE



1 JOUR

7 HEURES



Société 820 € HT

Cabinet d'expertise-comptable 615 € HT

Formation intra Sur devis
(France entière) à partir de 2400 € HT

PROFITS IMMOBILIERS

- Profits réalisés par les marchands de biens :
 - Champ d'application (opérations et personnes imposables)
 - Assiette
 - Modalités d'imposition
- Profits réalisés par les lotisseurs professionnels
 - Réglementation
 - Champ d'application (opérations imposables, intention spéculative)
 - Assiette
 - Modalités d'imposition

TVA IMMOBILIÈRE

- Livraisons de terrains à bâtir
- Livraisons de terrains non à bâtir
- Livraisons d'immeubles neufs
- Livraisons d'immeubles achevés depuis plus de 5 ans
- Livraisons de droits assimilés

DROITS DE MUTATION À TITRE ONÉREUX (D.M.T.O)

- Droits de mutation à titre onéreux applicables aux acquisitions d'immeubles soumises à TVA
- Régime spécial des achats en vue de la revente réalisés par des assujettis
- Exonération des acquisitions d'immeubles par des assujettis avec engagement de construire

CAS PRATIQUES / RAPPEL DE LA LÉGISLATION.

Scannez pour choisir votre session de formation

